

Service des Sports

FB/CG/CL N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que l'accès au skate park
est risqué en raison de planches
défectueuses,

ARRETE

ARTICLE 1

Le Skate-Park (Chemin des Petits Marais) sera fermé au public à partir du 10 juin 2024 jusqu'à nouvel ordre pour permettre la réfection des planches.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux

Fait à Villeparisis, le 10/06/2024



Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargée des sports
et des manifestations sportives



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240610-24_09338-AI
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024